Nations Unies

S/PV.7255



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7255e séance

Vendredi 29 août 2014, à 11 h 50

New York

Président :	Sir Mark Lyall Grant	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Argentine	M. De Antueno
	Australie	M. Bliss
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Cai Weiming
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Lamek
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	M. Baublys
	Luxembourg	M. Maes
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

14-52095 (F)





La séance est ouverte à 11 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur du Conseil, j'invite le représentant du Yémen à participer à la présente séance.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite des progrès récemment accomplis dans la transition politique au Yémen, conformément à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et à son mécanisme de mise en oeuvre, notamment la tenue, le 11 août, de la réunion de l'Autorité nationale chargée de suivre la mise en œuvre des résultats du dialogue national, et le programme de réforme économique. Le Conseil appuie les efforts déployés par le Président Abdrabuh Mansour Hadi Mansour pour répondre aux préoccupations de toutes les parties, comme le prévoient les textes issus de la Conférence de dialogue national, et prie instamment les autorités yéménites d'accélérer le processus de réforme, notamment la réforme de l'armée et du secteur de la sécurité.

Le Conseil exhorte toutes les parties yéménites à choisir la voie du dialogue et de la consultation pour régler leurs différends, à renoncer à recourir à la violence à des fins politiques, à s'abstenir de toute provocation et à se conformer pleinement aux dispositions de ses résolutions 2014 (2011), 2051 (2012) et 2140 (2014). En outre, il demande à tous les États Membres de s'abstenir de toute ingérence qui viserait à attiser le conflit et à aggraver l'instabilité et d'appuyer au contraire la transition politique.

Les membres du Conseil notent avec préoccupation que les Houthis et d'autres continuent d'alimenter le conflit dans le nord du pays pour saper le processus de transition politique. Le Conseil rappelle qu'il a instauré, dans sa résolution 2140 (2014), des sanctions ciblées à l'encontre des personnes et entités se livrant ou apportant appui à des actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité au Yémen. Il soutient les efforts déployés par le Groupe d'experts pour réunir et analyser des renseignements sur l'application de ces sanctions, en particulier celles qui portent sur des faits entravant la transition politique.

Le Conseil se déclare vivement préoccupé par la détérioration de la situation en matière de sécurité au Yémen, causée par les actes auxquels se livrent les Houthis, dirigés par Abdul Malik al-Houthi, et ceux qui les soutiennent, pour compromettre la transition politique et la sécurité du pays. Il s'inquiète notamment de ce que ces individus mènent une campagne qui va s'intensifiant afin de renverser le Gouvernement, ont installé des camps à Sanaa et alentour, tentent d'usurper l'autorité de l'État en mettant en place des postes de contrôle sur les artères stratégiques menant à Sanaa et continuent de livrer combat dans la province d'Al- Jawf. Le Conseil demande à tous les groupes armés de s'abstenir de toute action qui risquerait d'aggraver une situation déjà précaire.

Le Conseil condamne les actes des forces houthies commandées par Abdullah Yahya Al Hakim (Abu Ali Al-Hakim), qui ont pris la ville d'Amran, y compris le quartier général de la brigade de l'armée yéménite, le 8 juillet dernier.

Le Conseil de sécurité demande aux Houthis de retirer leurs forces d'Amran et de restituer le contrôle de la ville au Gouvernement yéménite, de mettre fin à toutes attaques armées dirigées contre le Gouvernement yéménite dans la province d'Al-Jawf, de démonter les camps et de supprimer les points de contrôle qu'ils ont établis à Sanaa et alentour.

Le Conseil condamne les attaques de plus en plus nombreuses menées ou commanditées par Al-Qaida dans la péninsule arabique et se dit résolu à écarter cette menace conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international applicable, notamment au droit des droits de l'homme, au droit des réfugiés et au droit humanitaire, et dans le cadre du régime de sanctions administré par le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011), et se déclare à nouveau prêt à sanctionner, au titre

du régime susmentionné, tous autres personnes, groupes, entreprises et entités qui ne rompraient pas tout lien avec Al-Qaida et les groupes qui lui sont affiliés.

Le Conseil souligne qu'il est nécessaire qu'un premier projet de constitution soit soumis dans les meilleurs délais à l'examen de l'Autorité nationale, afin qu'un référendum sur la constitution puisse être organisé sans retard indu.

Le Conseil demande de nouveau que les violations des droits de l'homme qui auraient été commises doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies menées en toute indépendance et impartialité dans le respect des normes internationales, tel qu'envisagé par la Conférence de dialogue national, l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en oeuvre, afin que leurs auteurs répondent pleinement de leurs actes. Il rappelle qu'il a évoqué, dans sa résolution 2140 (2014), l'adoption rapide d'une loi sur la justice transitionnelle et sur la réconciliation nationale.

Le Conseil constate que le Yémen fait face à de redoutables problèmes économiques et sociaux qui font que de nombreux Yéménites ont cruellement besoin d'aide humanitaire. Il réaffirme la nécessité d'accélérer les réformes économiques, condition essentielle pour parvenir à la stabilité macroéconomique, combattre la pauvreté et remédier durablement aux problèmes humanitaires chroniques engendrés par la crise. Il préconise la mise en oeuvre rapide des plans du Gouvernement yéménite visant à améliorer la protection sociale, tout en exhortant la communauté internationale à apporter un appui au plan d'intervention humanitaire, qui manque toujours de fonds. Il engage également toutes les parties à permettre aux agents humanitaires d'accéder en toute sécurité et sans entrave aucune à ceux qui ont besoin d'assistance. Il réaffirme également que toutes les parties doivent assurer la sécurité des civils, notamment ceux qui reçoivent une assistance, ainsi que celle du personnel humanitaire, du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Le Conseil continue de suivre de près la situation qui régne au Yémen et les prochaines étapes devant conduire à une transition politique pacifique. À cet égard, il se félicite des efforts coordonnés que ne cessent de faire le Conseil de coopération du Golfe, le Groupe des 10 ambassadeurs, le Secrétaire général dans le cadre de sa mission de bons offices, notamment par l'intermédiaire du Conseiller spécial Jamal Benomar, et plus généralement la communauté diplomatique, et attend avec intérêt la prochaine réunion des Amis du Yémen, qui doit se tenir à New York le 24 septembre. Le Conseil souligne que la communauté internationale doit continuer d'appuyer la transition politique au Yémen, moyennant, notamment, le respect des engagements pris par les donateurs.

Cette déclaration sera publiée en tant que document officiel du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2014/18.

Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

M. Bahah (Yémen) (*parle en arabe*) : Je tiens, pour commencer, Monsieur le Président, vous remercier de nous avoir invité à participer à la présente séance du Conseil de sécurité au cours de laquelle il a adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2014/18, sur la situation au Yémen.

Une fois de plus, le Conseil a parlé d'une seule voix pour appuyer le processus politique en cours au Yémen. Avec l'appui de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et des différents mécanismes connexes, il réaffirme là encore clairement les dispositions de la résolution 2140 (2014), qui met en garde les individus et les entités cherchant à entraver le processus national devant permettre un changement pacifique au Yémen et confirme la décision du Conseil de prendre des mesures punitives au cas où ils tenteraient de perturber le processus politique.

La position de l'ensemble des membres du Conseil de sécurité a été et demeure un exemple de position internationale responsable à l'appui des aspirations du peuple yéménite alors que celui-ci s'efforce d'opérer un changement pacifique et d'édifier un État fédéral fondé sur le respect des droits de l'homme, la liberté d'expression et les droits de la femme, comme il est ressorti de notre dialogue national, qui a suscité une extraordinaire unanimité au sein de l'ensemble des composantes de la société yéménite. La coopération du Conseil de sécurité et des autres entités des Nations Unies avec le Conseil de coopération du Golfe constitue elle aussi un excellent exemple de la manière dont

les bons offices déployés sur le plan international et régional peuvent permettre de faire cesser ou de réduire les tensions. À cet égard, nous aimerions remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, son Conseiller spécial pour le Yémen, M. Jamal Benomar, les fonctionnaires de l'ONU travaillant sous la houlette de M. Benomar, tant à Sanaa qu'à New York, tous les représentants des Nations Unies au Yémen et le Groupe des 10 ambassadeurs et représentants du corps diplomatique à Sanaa.

Si la direction politique représentée par le Président Abdrabuh Mansour Hadi Mansour continue de progresser, dans le cadre de ses efforts de transition pacifique et de concorde nationale, vers la réalisation des différents objectifs de la période de transition, à savoir le dépôt d'un projet de constitution auprès de l'institution qui sera chargée du suivi de la mise en œuvre des résultats du dialogue national et les préparatifs du référendum et des prochaines élections, elle s'emploie également sans relâche à traiter les questions relatives aux conditions de vie et à la difficile situation humanitaire et économique dans laquelle se trouve tout le pays. Alors qu'elle œuvre dans des conditions très difficiles et avec des ressources extrêmement limitées à la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, sur le plan sécuritaire et militaire, la direction du pays tend la main à chacun dans une invitation à progresser sur la voie du dialogue et à appliquer les résultats de la Conférence de dialogue national, auxquels l'ensemble des composantes de la société yéménite ont donné leur accord, y compris nos frères d'Ansar Allah et du mouvement Houthi. Le Conseil de sécurité a appelé ces derniers à apporter son soutien au pays et aux résultats du dialogue national plutôt que d'imposer un nouveau statu quo à la pointe du fusil et de livrer des guerres qui, ces 50 dernières années, ont été synonymes de la destruction du Yémen.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 5.